

La lettre de

L'OBSERVATOIRE

Ile-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°14

SEPTEMBRE 2017

EDITO

2018, année de l'AIPR

L'accident mortel de Bondy en 2007 est gravé dans les mémoires des ingénieurs territoriaux. L'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, grâce à ses groupes de travail voirie et gestion des risques, a engagé la réflexion sur les mesures permettant de rendre plus sûrs les chantiers de travaux (participation à l'élaboration de la norme NF S 70-003 ; adhésion à l'observatoire national des DT-DICT, adhésion à l'observatoire régional d'Ile-de-France, liaison avec l'ICSI*,...).

Notre présence à l'Observatoire d'Ile-de-France nous permet d'échanger avec les exploitants de réseaux, les entreprises de BTP, participer aux retours d'expérience, diffuser des informations à nos collègues.

Ingénieurs territoriaux, nous sommes concepteurs, souvent encadrants de travaux lorsqu'ils se font en régie directe et dans ce cas responsables des conditions d'intervention de nos personnels. Il nous revient, pour le compte des exécutifs territoriaux, d'assurer la sécurité des biens et des habitants mais également la sécurité des exécutants de travaux.

La réglementation anti-endommagement des réseaux a posé le principe d'une formation aux risques, du contrôle des connaissances et de l'habilitation au poste de travail. C'est une évolution de la culture de sécurité de l'organisation, un élément de la résilience des territoires. L'AITF

adhère pleinement à cette évolution. Qu'il me soit permis, en tant que co-animateur du GP9 chargé du suivi et de l'amélioration du QCM de rappeler qu'au 1er janvier 2018 certains de nos/vos collaborateurs devront se voir délivrer une AIPR pour préparer, organiser un chantier, encadrer les équipes sur le terrain sans oublier les opérateurs d'engins spéciaux et les intervenants lors de travaux urgents.

Avec 50 nouvelles questions, l'examen QCM fait sa sélection parmi 228 questions depuis juillet 2017. Cela est dû au succès du guichet unique qui intègre désormais la problématique des digues « anti-inondation » ainsi qu'à l'évolution du guide technique.

Plusieurs ingénieurs AITF se sont investis pour la formation de leurs collègues auprès de notre centre de formation des personnels territoriaux.

2018 est une étape. 2019 se profile avec le géo-référencement en classe A des réseaux sensibles en zone urbaine. L'AITF continuera son action au national et au régional pour favoriser les REX et améliorer la connaissance.

L'apport des échanges au sein de l'observatoire d'Ile-de-France, avec ses membres près du terrain, est déterminant pour notre action.



Georges LE CORRE
Co-animateur AITF du GP9,
Observatoire National des DT-DICT

FOCUS

Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 27 décembre 2016 officialise le **guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux**. Il réunit toutes les informations nécessaires à sa mise en œuvre pratique sur les chantiers.

Ce guide est issu de la révision de la norme Afnor NF S 70-003-1 et de la mise à jour du guide technique des travaux (documents abrogés) suite aux ajustements réglementaires pris depuis 2012.

Il est constitué de **trois fascicules** :

- « **Dispositions générales** » : rôles et responsabilités des différentes parties prenantes,
- « **Guide technique** » : recommandations et prescriptions techniques,
- « **Formulaires et autres documents pratiques** » : notamment les formulaires cerfa et leur notice explicative.

Ces **fascicules** sont **téléchargeables gratuitement** sur le **Guichet Unique** « Construire sans détruire » : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

Ces dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2017 aux différentes parties prenantes : maîtres d'ouvrage publics ou privés, maîtres d'œuvre, entreprises ou particuliers exécutant les travaux, exploitants des réseaux, collectivités locales, prestataires d'aide, prestataires de détection et de géo-référencement en cartographie.

Catherine WEILER

Responsable Groupe Communication,
Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux

COUP DE PROJECTEUR

Fiche pratique n°1 de l'Observatoire IDF des DT-DICT

L'Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux a décidé de s'engager dans la prévention des endommagements réseaux en rédigeant des fiches pratiques thématiques d'une page.

La première fiche pratique a été publiée au début de l'année 2017. Elle rappelle le rôle du maître d'ouvrage (ou responsable de projet) pour prévenir les risques travaux liés aux réseaux. Ce sujet est important, car l'implication totale du Maître d'Ouvrage est primordiale pour éviter ce type de sinistre. Cette fiche technique rappelle les sept étapes clés que doit respecter le maître d'ouvrage pour prévenir les risques travaux sur réseaux.

Vous pouvez télécharger cette fiche pratique en [cliquant ici](#) ou la retrouver sur le site www.frtppidf.fr.

Pierre-Yves ROLLIN

Chargé de mission, FRTP Ile-de-France

Bonne pratique : Utilisation de l'aspiratrice excavatrice pour les terrassements en « méthode douce »

Les terrassements à proximité d'ouvrages enterrés sont impérativement réalisés par des techniques dites douces. La plus connue est la pelle à main.



Le saviez-vous ?

L'aspiratrice excavatrice peut être utilisée en technique dite « douce » de terrassement. Sous réserve que l'embout soit équipé d'une enveloppe souple.

De quoi s'agit-il ? Un matériel d'aspiration très puissant monté sur un châssis de camion permettant d'aspirer les matériaux composant le sol afin de réaliser une fouille.

Cette solution présente de nombreux avantages :

Cette méthode permet de travailler dans de très bonnes conditions de sécurité. En effet, les risques d'agression des réseaux sont fortement diminués ; les travaux sont moins salissants et moins contraignants car les efforts physiques sont diminués. La tâche est valorisée et le bien être des opérateurs, renforcé.

Catherine WEILER

Responsable Groupe Communication,
Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux

RETOUR D'EXPERIENCES

4 mai 2017 - Endommagement d'un câble souterrain sur la commune de Clamart (92)

LES FAITS

Il est 9h13 lorsque la ligne 225 kV à bain d'huile Harcourt-Raie Tortue-Villejust n°2 « déclenche » (mise hors tension suite à un incident).

Cette coupure est consécutive à l'endommagement du câble de 225 kV lors de travaux de forage sous une maîtrise d'ouvrage de la mairie de Clamart.

Avant cette opération de forage, une DICT a été traitée par RTE en demandant une prise de contact avant toute intervention. Aucun appel téléphonique n'a été reçu par RTE.

Sur le chantier et lors de l'opération, **les salariés RTE constatent l'absence de DICT, de plan et de marquage** des réseaux. L'opérateur de la foreuse indique qu'il a repéré le réseau « à la poêle à frire » et qu'aucun signal indiquant la présence d'un réseau n'a été détecté.

Cet endommagement a eu trois principales conséquences : 1- Déclenchement d'une SUE (voir définition en fin d'article) ; 2- Perte de plusieurs milliers de litres d'huile ; 3- Trois rues coupées à Clamart avec les pertes d'huile sur la chaussée.

ANALYSE ET CONCLUSION

Cet incident rappelle la nécessité de respecter les points suivants :

- La DICT et les plans doivent être présents sur le chantier lors des travaux.
- Le marquage piquetage est indispensable avant toute opération de forage à proximité d'un réseau.
- Il faut s'assurer des compétences des opérateurs sur le chantier.
- Aucun moyen de localisation non intrusive ne permet de s'assurer formellement de la présence d'un réseau de transport d'électricité. Cela s'explique par l'encombrement du sous-sol et par les spécificités techniques des ouvrages RTE. Le repérage d'un réseau se fait par le recoupement d'information : le plan et éventuellement l'utilisation d'instruments de détection.

N.B : Qu'est-ce qu'une SUE ?

Une SUE est une Situation d'Urgence Environnementale, procédure interne à RTE destinée à prendre des mesures rapides en cas d'incident sur le réseau avec un impact environnemental. Concernant l'incident évoqué ci-dessus, il s'agit d'un déversement d'huile dans le sous-sol et sur la chaussée. La première urgence consiste donc pour les équipes de RTE à aller fermer les vannes de circulation d'huile pour contenir la fuite, à récupérer l'huile qui continue de se répandre en mettant en œuvre des dispositifs d'absorption et à poser un pansement à l'endroit de l'endommagement.

Lilias LOUVET

Chargée d'affaires, RTE

3 juillet 2017 – Endommagement d'un branchement gaz

LES FAITS

Le 3 juillet 2017 une entreprise de travaux endommage un branchement gaz à la pelle mécanique. L'entreprise a réalisé une DICT en bonne et due forme, et dispose des plans sur place. Le branchement est reporté sur les plans, muni d'un affleurant visible et qui plus est, fait l'objet d'un tracé au sol en respectant le bon code couleur. Tout est donc jusque-là assez bien réalisé, jusqu'à ce qu'arrive la phase de terrassement. La pelle mécanique entre en action avec son godet et « **Ce qui devait arriver, arriva** ».



ANALYSE ET CONCLUSION

Le Godet de la pelle mécanique n'a rien à faire dans cet environnement sauf peut-être pour décroûter. Ensuite il convient d'appliquer la règle qui consiste à rechercher au moyen de techniques douces le branchement dans une bande de 2 mètres (cette règle est rappelée dans le Guide technique – Fascicule II – 2 décembre 2016 – Fiche RX-DBG)

Puis une fois le branchement gaz physiquement localisé et visible, la pelle peut être à nouveau utilisée, sous réserve que la distance d'incertitude de l'outil soit respectée.

Christophe CHAILLEY

Inspecteur régional de sécurité industrielle, GRDF

INFORMATIONS

Les semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux 2017

Pour la deuxième année consécutive, une dizaine d'opérateurs de réseaux franciliens se sont mobilisés du **1^{er} juin au 7 juillet 2017** autour d'une campagne importante de prévention des risques liés aux travaux à proximité des réseaux.

Conduite sous l'égide de l'**Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux**, cette opération « **Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux** » a pour objectif de mener une action pédagogique auprès des maîtres d'ouvrages et des entreprises de travaux, principalement sur le marquage (initial et maintien) des réseaux et des branchements.

Dès lors que des travaux sont à réaliser, s'assurer du repérage des réseaux et des branchements est primordial. Le marquage des réseaux se fait avant de démarrer des travaux de terrassement, de sondage... et son maintien est assuré tout au long de la vie du chantier.

Un dommage sur les réseaux, c'est une affaire où tout le monde est perdant :

- un danger pour les riverains, les salariés des entreprises de travaux et des exploitants de réseaux ;
- un gâchis économique pour les entreprises de travaux (des chantiers arrêtés, des primes d'assurance et seuils de franchise de plus en plus élevés), pour les exploitants de réseaux (un ouvrage qui remplissait sa fonction et qui devra être réparé, voire remplacé, des ressources mobilisées pour des mises en sécurité, des réparations et des rétablissements chez les clients) et pour les donneurs d'ordre (projet retardé, ...) ;
- des perturbations de l'usage et des gestionnaires de voirie, dont la circulation est durablement neutralisée, et de l'environnement quand, notamment, du gaz part à l'atmosphère ;
- des gênes pour les utilisateurs des réseaux et clients dont l'alimentation est perturbée.

Bilan des semaines régionales de la prévention 2017

Chiffres clés de l'opération

- **707** visites effectuées (vs 751 en 2016).
- **287** communes visitées (vs 247 en 2016).
- **165 entreprises visitées** (vs 175 e, 2016).
- **33%** des chantiers visités avaient une surface supérieure à 100 m² (vs 33% en 2016).
- Chantiers sous MOA opérateur : **40%** (vs 51% en 2016).

Répartition des visites par département :

Département	Autres	75	77	78	91	92	93	94	95	Total Général
Nb visites	19	26	41	107	50	178	96	84	106	707

Chiffres clés qualitatifs

- Le taux de conformité moyen est de **72,4%**.
- Le maintien du marquage des réseaux et des branchements est de **85%** (83% en 2016).
- Le maintien du marquage avec code couleur, emprise et compte rendu est de **46%** (vs **40%** en 2016, code couleur, compte rendu, récépissé et plan).
- Le nombre de constats de Travaux dangereux (absence de DICT) est de **29 sur 707, soit 4%**.
- Types de déclaration : **29** absences de DICT, **28** ATU, **297** DICT, **353** DT-DICT conjointes.
- Sur les 678 déclarations (707-29), **5%** ne sont pas cohérentes avec la surface de terrassement.

Je remercie l'ensemble des acteurs et parties prenantes qui ont participé à ces visites pédagogiques, les entreprises pour leur accueil sur les chantiers, les opérateurs de réseaux pour leur mobilisation. Tous ensemble, nous œuvrons pour que cet événement soit une réussite et l'édition 2017 l'a été grâce à votre implication. Cette année, les maîtres d'ouvrages ont reçu les comptes rendus d'une partie des visites. Je formule le vœu d'étendre l'édition 2018 à toujours plus de parties prenantes.

Christophe CHAILLEY

Inspecteur régional de sécurité industrielle, GRDF

FLASH

Formation et attestation de compétences en vue de délivrer l'AIPR (QCM) : Résultats en Ile-de-France entre janvier 2016 et Août 2017 des centres d'examens ayant signé un protocole avec notre Observatoire

	Nombre de candidats	Nombre d'admis	Taux de réussite
Opérateurs	1746	1655	95%
Encadrants	1672	1526	91%
Concepteurs	1403	1331	95%

AGENDA - À venir prochainement...

RENDEZ-VOUS DE L'OBSERVATOIRE ILE-DE-FRANCE DES RISQUES TRAVAUX SUR RÉSEAUX

- > 13 Décembre 2017
- > 07 Mars 2018
- > Forum annuel le 21 Mars 2018
- > Semaines régionales de la prévention du 4 au 29 juin 2018
- > 20 Juin 2018
- > 19 Septembre 2018
- > 12 Décembre 2018

Toutes ces réunions auront lieu au siège de l'Observatoire IDF des DT-DICT, au 9 rue de BERRI, 75008 PARIS à 9h30. Elles seront toutes suivies d'un Comité de Concertation.

A noter, le prochain **Forum annuel de l'Observatoire aura lieu le mercredi 21 Mars 2018** à la Maison des Travaux Publics – 3, rue de Berri 75008 PARIS

Pour plus d'informations :

Secrétariat de l'Observatoire

Tél : 01.47.66.01.23 / Fax : 01.47.66.10.39

Mail : i.lepotier@fntp.fr

Restez informé, rejoignez-nous sur Twitter : @OBSIDF_dtdict

CHIFFRES CLÉS

Données en Ile-de-France sur les endommagements réseaux de janvier à juin 2017

RTE

- **6684** DT REÇUES (1218 en 2016)
- **6830** DICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES (4260 en 2016)
- **2** DOMMAGES (5 en 2016)
- **0%** DOMMAGE SANS DICT (0% en 2016)

GRTgaz

- **5130** DT REÇUES (4829 en 2016)
- **9195** DICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES (9952 en 2016)
- **1** DOMMAGE (1 en 2016)
- **0%** DOMMAGE SANS DICT (0% en 2016)

ENEDIS

- **26950** DT REÇUES (25688 en 2016)
- **72781** DICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES (79586 en 2016)
- **319** DOMMAGES (316 en 2016)

GRDF

- **23576** DT REÇUES (21406 en 2016)
- **69895** DICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES (72155 en 2016)
- **257** DOMMAGES (312 en 2016)
- **23,0%** DOMMAGES SANS DICT (21,8% en 2016)

TRAPIL

- **1283** DT REÇUES (1589 en 2016)
- **1674** DICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES (3819 en 2016)
- **0** DOMMAGE (0 en 2016)